



REGLEMENT DOG XPERIENCE 2022

Article 1 : CONDITIONS GENERALES

La SAS OPS Logistic, en partenariat avec l'association SEALS Team, sont les entités organisatrices d'événements sportifs, de cohésion sur le territoire français et à l'étranger. Ce règlement s'applique pour tous les événements intitulés « DOG XPERIENCE » sur le territoire français ou à l'étranger à l'exception de la Belgique.

Article 2 : OBJECTIF DES MODULES

Faire découvrir le monde canin au travers de différents ateliers, les bases du secourisme humain et canin, des techniques d'orientation ainsi que divers ateliers sportifs ou ludiques.

Article 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Être majeur ou âgé de 16 ans le jour de l'événement (le mineur devra être accompagné d'un adulte garant et responsable du mineur durant toute la durée du stage). Il devra également fournir le jour de l'événement ou déposer en ligne sur la plateforme d'inscription une autorisation parentale. Une Autorisation parentale type est disponible à télécharger via la plate-forme d'inscription de chaque événement ou notre site internet xtreme-academy.com.

Présenter le jour J de l'événement (ou envoi sur le site de reservation) :

- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique de toutes activités physiques et sportives.
- Fiche Cynophile renseignée avec les dernières dates de vaccination (détail et descriptif des pré requis sur le site canicompert.com)

Documents types à télécharger sur la plate-forme d'inscription de chaque événement ou notre site internet xtreme-academy.com.

Article 4 : LIMITE DE PARTICIPANTS

La limite du nombre de participants est fixée par les responsables de l'événement en fonction de la capacité d'accueil de la structure utilisée pour chaque Dog Xperience.

Dès que la limite est atteinte, les inscriptions seront clôturées. Cette limite est toujours annoncée sur le site internet et/ou réseaux sociaux.

Article 5 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font via un lien communiqué sur les réseaux sociaux et depuis le site internet. Nous travaillons avec la plateforme d'inscription Adeorun qui offre notamment le paiement sécurisé par carte bancaire.

Toute inscription est ferme et définitive. En vue des moyens engagés pour l'événement, elle ne fera l'objet d'aucun remboursement pour quelque motif que ce soit.

Nous donnerons néanmoins l'opportunité au participant de trouver un remplaçant, cela sans frais de gestion, jusque maximum la date de clôture des inscriptions de l'événement en question.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute participation en cas de non-présentation d'une attestation médicale ou de non-respect des consignes ou de la sécurité d'un participant avant, pendant l'évènement.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler tout événement si un nombre suffisant de participants n'est pas atteint, un remboursement sera alors opéré dans le mois (hors frais de dossier).

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment l'événement. En cas de mauvaises conditions météorologiques, de menace terroriste ou toutes autres circonstances graves et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de supprimer des ateliers, d'arrêter l'événement ou de l'annuler et ceci sans aucun remboursement.

Article 6 : TARIFICATION

La participation est soumise à un tarif évolutif et spécifique par événement.

Celui-ci est déterminé par les frais engagés, les assurances et les activités proposées.

50 % des bénéfices sont directement reversés sur le compte de l'association SEALS Team au profit des blessés de guerres.

Article 7 : ASSURANCE

Responsabilité civile et individuelle accident : conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés.

L'assurance ne couvre pas les risques individuels des participants. Il incombe à chaque participant d'avoir sa propre assurance individuelle accident qui couvre ses pratiques sportives

ou de loisir et garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu durant l'événement qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

Il est obligatoire pour les participants de s'assurer personnellement en matière de responsabilité civile et vivement conseillé d'avoir une assurance individuelle complémentaire.

Article 8 : TENUE ET MATERIEL

Consulter la liste du matériel obligatoire annoncée sur les réseaux et le site internet.

Article 9 : RAVITAILLEMENT

Fourni par l'organisation si le format de l'événement le demande (eau et supplément alimentaire)

Article 10 : PROPRETE ET ENVIRONNEMENT

Il est interdit de jeter toutes bouteilles ou détritrus en pleine nature. Nous vous imposons d'avoir le civisme de respecter l'environnement, la nature et la faune sauvage.

Article 11 : RECOMPENSES ET CLASSEMENTS

Un classement sera établi par groupe.

Les groupes sont constitués par le STAFF avant l'événement afin d'équilibrer les groupes et laisser la chance à chacun d'aller au bout de l'expérience en toute sécurité vis-à-vis des chiens et de leurs maitres.

Article 12 : DOMMAGE MATERIEL

L'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou dommages subis sur les biens des participants, ceux-ci doivent se présenter sans matériel sensible (clés, montres, téléphone, porte feuille ...).

Les participants ne pourront donc pas se retourner contre l'organisation pour tous dommages causes à leur équipement.

Article 13 : UTILISATION D'IMAGES

Les photos et vidéos prises par nos équipes avant, durant et après l'événement seront publiées sur le site et les réseaux sociaux après l'épreuve.

Par sa participation à l'évènement, chaque participant autorise l'organisation (ou ses ayants-droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course, y compris à titre commercial ou publicitaire et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée en matière de droits d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Cela vaut également pour les participants mineurs.

Article 14 : NEWSLETTER

L'inscription à une Dog Xperience implique obligatoirement pour le participant l'abonnement aux newsletters des événements de la SAS OPS Logistic de l'Xtreme Academy et de la SEALS Team. Ces newsletters permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l'événement ainsi que les futures à venir.

Article 15 : RGPD

Conformément à la Règlementation Générale de Protection des Données, vos données personnelles fournies lors de votre inscription ne seront ni vendues ni cédées. Elles sont conservées par la SAS OPS Logistique et l'association SEALS Team à des fins publicitaires et commerciales. Chaque individu peut s'il le désire, demander simplement par mail la destruction de ses données par nos équipes et/ou se désabonner à nos newsletters via le lien en bas de chacune d'entre elles. Attention, en vous désabonnant, vous n'aurez plus les mails informatifs en cas d'inscription à un événement.

Article 16 : CLAUSE DE NON CONCURRENCE

Les participants s'engagent à ne pas copier ou porter concurrence à nos événements spécifiques par leurs contenus (scénario, activités physiques spécifiques, ateliers, images, médailles...).

Article 17 : ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription d'un participant au Bootcamp atteste qu'il a pris connaissance du règlement et qu'il s'engage à le respecter scrupuleusement avant, pendant et après. L'organisation se réserve le droit de porter en justice tout manquement aux articles énoncés ci-dessus.

Le participant à un Bootcamp doit se rendre sur le lieu et à l'heure précisé par l'organisateur, l'organisation se réserve le droit de refuser la participation d'un stagiaire s'il arrive après le début de l'évènement.

Les frais de déplacement (voiture, avion, bateau...) ne sont pas pris en charge par l'organisation, des moyens de covoiturage sont mis à disposition sur le groupe « entraide participants XTREME ACADEMY » sur Facebook.

En s'inscrivant, le participant atteste qu'il a bien pris connaissance du règlement, dans sa totalité, lié à cette activité.